



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*M. François FOURES a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

**N° 2017/100**

**Objet : Budget Annexe « ZA La Marche » : approbation du Budget 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget Annexe ZA La Marche pour l'exercice 2017 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget 2017 du Budget Annexe « ZA La Marche »,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'adopter le Budget Annexe « ZA La Marche » 2017 de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présenté chapitre par chapitre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 09 novembre 2017.

Le Président,

Raymond GARDELLE